

Prime de 3000 euros pour l'embauche de stagiaires en CDI

Depuis le 16 juin 2009, une prime de 3000 euros peut être versée aux employeurs embauchant en contrat à durée indéterminée un ancien étudiant ayant effectué un ou plusieurs stages dans leurs structures d'une durée cumulée d'au moins huit semaines entre le 1^{er} mai 2008 et le 24 avril 2009.

L'embauche doit s'effectuer entre le 24 avril 2009 et le 30 septembre 2009.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le décret N°20009-692 du 15 juin 2009, JO du 16